



## BUDGET PRIMITIF 2021

### Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 30/03/2021

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif.

Désormais, quelle que soit la strate démographique de la collectivité, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif doit être rédigée pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021. Le budget primitif 2020 de la commune de Sorigny, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées par la Conseil Municipal, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager de l'autofinancement pour les dépenses d'investissement. Il est précisé que les collectivités territoriales ne peuvent pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

Le budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité. Il couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, produits de cessions...).

### Les orientations et projets communaux pour l'année 2021 :

C'est dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale, complexe et incertain que la commune de Sorigny présente son budget primitif 2021 de 6 422 376,35 €.

Malgré les contraintes budgétaires constantes, la municipalité maintient sa volonté d'investir sur des projets contribuant au dynamisme de la commune par la recherche accrue de financements extérieurs et la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui assurent l'autofinancement.

Monsieur le Maire recherche activement des financements extérieurs afin de financer les investissements.

Notons d'ailleurs que la commune dégage un excédent budgétaire exceptionnel de 1 178 177,50 € en fonctionnement, qui vient compenser le déficit d'investissement de 288 398,59 €, permettant ainsi un report de 889 778,91 €.

Le budget primitif 2021 a été préparé conformément aux engagements pris par la municipalité :

- construction de la halle
- fin de l'aménagement du parc de la salle des fêtes
- travaux de voirie
- acquisitions foncières en vue de maîtriser le foncier et d'aménager le centre-bourg

Le budget primitif 2021, toutes sections confondues (fonctionnement + investissement) est de 6 422 376,35 €, soit +34% par rapport au budget primitif 2020 (pour mémoire BP 2020 voté à 4 784 541,72 €).

## A-Budget de fonctionnement

### 1-Recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont de 3 052 125,91 €. Elles sont légèrement en hausse par rapport au BP 2020 soit +6,78 %. Elles se répartissent comme suit :

**- Atténuations de charges (chapitre 013) : 20 000 €, soit 0,66% des recettes de fonctionnement.**

Il s'agit principalement des remboursements de rémunération du personnel en arrêt maladie ou mis à disposition.

Pour mémoire, le chapitre 013 au BP 2020 était de 12 000 €.

**- Produits des services (chapitre 70) : 136 400 €, soit 4,47 % des recettes de fonctionnement.**

Les recettes générées par les tarifs votés en Conseil Municipal en contrepartie des services délivrés par la commune (cimetière, restaurant scolaire).

Pour mémoire, le chapitre 70 au BP 2020 était de 186 420 €.

**- La fiscalité (chapitre 73) : 1 643 372 €, soit 53,85 % des recettes de fonctionnement.**

La fiscalité des ménages est la principale ressource de la commune. En ce qui concerne les taux appliqués à Sorigny, ils n'ont pas évolué depuis 2018.

En 2021, une réforme prévoit que la taxe d'habitation (TH) ne sera plus perçue par les communes et un nouveau schéma de financement des collectivités entre en vigueur. Pour compenser la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant des taxes foncières sur les propriétés bâties perçues en 2020 par le territoire.

Les taux pour 2021 s'établissent donc comme suit :

Taxe sur foncier bâti	35,94 %
Taxe sur foncier non bâti	49,94 %

Pour mémoire, le chapitre 73 au BP 2020 était de 1 664 264 €.

**- Dotations et participations (chapitre 74) : 312 980 €, soit 10,25 % des recettes de fonctionnement.**

La DGF reste stable, voir en légère baisse. Mais les participations, en général, tendent légèrement à la hausse.

	2017	2018	2019	2020
Dotation et participations	371 824,75	397 261,78	369 132,84	399 788,00
DGF	230 012,00	223 422,00	221 899,00	221 705,00

Pour mémoire, le chapitre 74 au BP 2020 était de 351 356 €.

**- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 49 293 €, soit 1,62 % des recettes de fonctionnement.**

Elles sont principalement constituées :

- Des loyers perçus par la commune (maisons rue Marcel Gaumont, maison médicale, locations de salles...).

**- Excédent reporté : 889 778,91 € soit 29,15 % des recettes de fonctionnement.**

Le résultat de l'exercice 2020 fait apparait un excédent, qui après affectation d'une partie pour financer les restes à réaliser d'investissement, est de 889 778,91 €.

Pour mémoire, l'excédent reporté au BP de 610 375,37 € en 2020 et de 257 754,86 € en 2019, ce qui traduit une bonne gestion des finances communales.

## 2- Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : 868 280 €, soit 28,45 % des dépenses de fonctionnement.**

Elles correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services (fluides, fournitures, prestations de services), à l'entretien du patrimoine bâti et routier, des espaces publics ....

Pour mémoire, le chapitre 011 au BP 2020 était de 854 200 €.

- **Charges de personnel (chapitre 012) : 915 215.70 € soit 29,99 % des dépenses de fonctionnement.**

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunération et cotisations sociales (salariales et patronales). Elles représentent 29% du total des dépenses prévues pour 2021. Elles sont en hausse par rapport à 2020. En effet, un poste à mi-temps a été ouvert pour la communication et administration générale, un poste à temps plein devrait s'ouvrir en vue de la prise de compétence CNI et passeports.

Pour mémoire, le chapitre 012 au BP 2020 était de 899 940 €.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 198 390 €, soit 6,52 % des dépenses de fonctionnement.**

Elles concernent principalement les dépenses afférentes au contingent du service incendie, au versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations (30 000 €), la subvention au CCAS (15 000 €).

Pour mémoire, le chapitre 65 au BP 2020 était de 175 216 €.

- **Charges financières (chapitre 66) : 68 000 € soit 2,23 % des dépenses de fonctionnement.** Elles comprennent pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette constituée des différents contrats de prêts de la ville ayant servi exclusivement au financement des précédents programmes d'investissements.

Pour mémoire, le chapitre 66 au BP 2020 était de 67 000 €.

## B- Budget d'investissement

### 1-Recettes d'investissement

En 2021, les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à 2 212 230,79 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 158 019,65 €. Les restes à réaliser sont les recettes d'investissement prévues au BP 2020, qui ont été engagées avant le 31/12/2020 mais qui n'ont pas encore été perçues.

Ces dernières comprennent notamment :

- 535 609,65 € correspondant à la vente d'une partie de la maison médicale
- 450 000 € : emprunt pour l'acquisition de la maison médicale
- 172 410 € : soldes de participations et subventions à percevoir

Elles se décomposent comme suit :

- **Subventions (chapitre 13) : 9 464 € soit 2,23 % des recettes d'investissement.**  
Il s'agit d'une subvention de 4000 € de la préfecture en contrepartie de l'achat de matériel pour le futur service cartes d'identités et passeports. Une subvention a été accordée dans le cadre des financement programmes d'investissement d'avenir (label écoles numériques) pour 5 464 €.
- **Dotations, fonds divers (chapitre 10) : 220 000 € soit 9,94 % des recettes d'investissement.**  
Ces recettes sont composées du FCTVA (compensation à un taux forfaitaire, de la TVA acquittée sur leurs dépenses d'investissement) et de la taxe d'aménagement (pour la part communale).  
Au compte 1068, son affectés les 288 398,59 € correspondant au besoin de financement (déficit de 2020 et restes à réaliser).  
  
Pour mémoire, le chapitre 10 au BP 2020 était de 140 000 €.
- **Emprunts (chapitre 16) : 520 000 € soit 23,51 % des recettes d'investissement**  
Il s'agit des emprunts qui peuvent être contractés en vue de financer l'ancienne maison médicale pour 270 000 € et la construction des halles pour 250 000 €.

Pour mémoire, le chapitre 16 au BP 2020 était de 50 000 €.

## 2-Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 311 127,35 €.

Les restes à réaliser sont les dépenses prévues au BP 2020, qui ont été engagées avant le 31/12/2020 mais qui n'ont pas encore été réalisées.

Ces dépenses correspondent à :

- 9 85 608,65 € : achat de la maison médicale
- 49 319,24€ : fin de la route de Monts
- 30 728,06 € : extension et renouvellement de réseaux
- 125 438,04 € : halles
- 120032,36 € : aménagement, matériels

Les dépenses d'investissement pour 2021 :

- 165 000 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 10 000 € pour la poursuite de la révision du PLU
- 525 000 € pour les acquisition foncières (terrain gendarmerie, ancienne maison médicale)
- 5 000 € pour l'aménagement du cimetière (dalle ossuaire et stèle du jardin du souvenir)
- 16 200 € pour la fin de l'aménagement du parc
- 4 000 € pour la fin des travaux d'aménagement de la maison du Bois Cadiou
- 72 000 € de travaux de voirie
- 82 000 € pour les travaux d'enfouissement de réseaux
- 1 074 235 € pour la construction de la halle ouverte et de ses abords (maitrise d'œuvre et bâtiment)

## Etat de la dette

Au 01/01/2021, l'encours de la dette est de 2 404 006,00 €.

L'annuité de la dette pour 2021 est de 59 590,22 € d'intérêts et 153 329,83 € en capital.

Les emprunts en cours sont tous à taux fixes.

La capacité de désendettement de la commune est de 4,09 ans.

## Le mot du Maire

Le compte administratif de 2020 montre un résultat exceptionnel avec un capacité d'autofinancement importante.

Le budget 2021 est ambitieux :

- il donne les moyens à nos services de fonctionner et confirme le dynamisme de notre territoire,
- il permet de compléter nos équipements pour améliorer votre cadre de vie,
- il entérine la poursuite de l'aménagement de notre coeur de ville,
- le taux d'endettement est correct avec une capacité de désendettement de 4,09 ans.

*Merci pour votre confiance*

Le Maire,  
Alain ESNAULT

